



Réaliser un jardin vivrier à des fins de bien-être (module 2)

Parcours : Mettre en place un jardin vivrier au sein d'un établissement médico-social

**En
formation continue**

Dates

5 jours (voir calendrier)

Horaires

8h30-12h & 13h30-17h00
Soit 35 heures de formation.

Lieu

Campus Provence-Ventoux
CFPPA
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et Tarif

Nous contacter.

Intervenants pédagogiques :

Katia FRISCIA
Gloria SIRE
Sylvain RACAMIER


Campus Provence-Ventoux CFPPA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de
résultat sur notre site internet.



 **Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.**

Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr

Au sein d'un établissement médico-social, le jardin vivrier est destiné aux usagers de l'établissement à des fins de détente, de relaxation et de cohésion d'équipe.

La formation « Réaliser un jardin vivrier à des fins de bien-être » constitue le module 2 du parcours « Mettre en place un jardin vivrier au sein d'un établissement médico-social ».

Objectifs pédagogiques - « Etre capable de... »

- ◆ Réaliser des travaux de mise en place de végétaux comestibles.
- ◆ Mise en place d'un jardin vivrier ou des bacs de plantation.
- ◆ Mettre en œuvre un jardin vivrier adapté au site et aux usagers.
- ◆ Entretenir les cultures vivrières au sein d'une structure accueillant différents publics.
- ◆ Conseiller les responsables et/ou les équipes chargées de l'animation du jardin.

Public concerné et modes de financement

Chefs de projet (cadre de santé, médecin, infirmier), animateur, jardinier au sein d'un établissement de santé, jardinier paysagiste, paysagiste concepteur ou amateur éclairé.

Mode de financement : CPF (Compte Personnel de Formation) si suivi de tout le parcours (2 modules de 5 jours), nous consulter pour les autres possibilités de financement.

Prérequis et conditions d'inscription

Aucun pré-requis n'est exigé pour cette formation.

Inscription via la plateforme CPF au moins 11 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

Programme de formation

Jour 1 :

Qu'est ce qu'un jardin vivrier? de santé, des sens, comestible...
Introduction à l'Histoire des jardins
Introduction du concept de Jardin Thérapeutique, des bienfaits au bien-être
Préparation de la réalisation du jardin, à partir d'un plan fourni.

Jour 2, 3 et 4 :

Préparation du terrain
Visite d'un jardin au sein d'un établissement médico-social
Préparation à la mise en place des végétaux
Réception, contrôle et plantation des végétaux
Préparation à une animation de groupe pour un public spécifique autour du jardin vivrier

Jours 5 :

Présentation en situation du jardin réalisé
Partage d'expérience, tour de table des avis et autoévaluation

Modalités pédagogiques

Groupe de 12 participants.

Apports théoriques (remise d'un livret)

Visite sur site et en EHPAD, échanges d'expérience et travaux de groupe.

Méthodes d'évaluation

Situation pratique et technique à effectuer dans le respect des consignes de la réalisation des tâches.

Validation de la formation

Les 2 modules de formation constituent 1 bloc de compétence validé par une évaluation.

La réussite à un bloc de compétence donne lieu à une attestation de capacité.

Cela permet de valider une unité capitalisable du diplôme BP Aménagements Paysagers de niveau 4 (Fiche RNCP n°38314 - 01/01/2029), valable à vie.

Pour l'acquisition de la totalité du diplôme, 6 autres unités capitalisables restent à valider.

Contacts : 0490608090

Katia FRISCIA **Poste 435**

katia.friscia@educagri.fr

Gloria SIRE **Poste 455**

gloria.sire@educagri.fr